



Charte d'engagement en faveur de l'inclusion

Les entreprises s'engagent, sur les 2 prochaines années, à réaliser un certain nombre d'actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, parmi lesquelles :

- Développer l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de leur structure
- Développer les partenariats avec les secteurs adaptés et protégés
- Organiser une 1/2 journée de sensibilisation au Handicap au sein de leur entreprise
- Participer à une soirée débat ou à un petit déjeuner thématique pour démarrer ou renforcer la politique RH handicap dans leur structure
- Programmer un diagnostic accessibilité et/ou un diagnostic RSE
- Parrainer ou faire parrainer une personne en situation de handicap (en recherche d'emploi ; étudiant ; collégien) par des collaborateurs de l'entreprise.

En Languedoc-Roussillon, le 7 novembre 2013

Noëlle Mary Llopis,
Représentante régionale APF

Catherine Tripon,
Directrice RSE FACE